



## SÉMINAIRE TERREAU II

### Pour installer plus, coopérons mieux!

*Questions pratiques et questions politiques*



**Actes du séminaire final du projet Terreau II**  
**« Améliorer les conditions d'accès au métier**  
**d'agriculteur pour les nouveaux entrants »**  
**18 juin 2024**

# Introduction

Le programme Terreau a été construit pour nourrir les partenariats entre les structures œuvrant pour le développement agricole et rural et visibiliser leurs actions en faveur de l'installation agricole et rurale : mieux comprendre et valoriser les Dispositifs d'accompagnement multi-acteurs (Damal), démultiplier des partenariats locaux et diffuser l'information, faciliter l'accès au métier au travers de réflexions et d'initiatives sur l'habitat ou la restructuration des grandes fermes... L'accompagnement des installations implique en effet une diversité d'acteurs (institutionnels, associatifs, coopératifs...) et de domaines d'intervention, mobilisés à des degrés variables selon les territoires. L'action de nos réseaux est, de longue date, tournée vers le développement de ces coopérations au service d'un meilleur accompagnement des futurs paysans et paysannes.

Ce programme, lancé en 2022 et co-financé par le fonds Casdar (AAP Démultiplications) est piloté par l'association SOL, alternatives agroécologiques et solidaires et Terre de liens, et associe la Fadear, Réseau Civam, le Réneta, le Réseau des Créfad et Relier.

Ce séminaire final avait pour objectif, en partant des travaux menés dans Terreau II et notamment d'expériences concrètes de coopération, de s'inspirer mutuellement et de repartir avec des idées pour la suite autour de quelques grandes questions : quels sont les ressorts de ces coopérations ? Qu'est-ce qu'elles produisent ? Qu'est-ce qu'elles apportent aux porteurs et porteuses de projets ? Comment permettre à chaque acteur de mieux appréhender le rôle et la place qu'il peut prendre au service du renouvellement des générations agricoles ? Ces actes retracent une partie des questionnements et enseignements de cette journée autour de différentes thématiques - accès à la formation pratique, habitat, statuts coopératifs, coopérations avec les acteurs du territoire - et présentent des initiatives en la matière, qu'elles aient été étudiées ou mises en place dans le cadre du programme.

## Sommaire

### **p.3 -Programme**

#### **Ouverture du séminaire**

**p.4 - « Pourquoi s'intéresser à la coopération ? », par Xavier Lucien (Réseau des Créfad)**

#### **Ateliers thématiques**

**p.5 - Favoriser l'accès à la formation pratique pour les futurs paysans et paysannes**

**p.8 - L'habitat, un enjeu déterminant pour des installations agricoles pérennes et bien vécues**

**p.13 - Mieux connaître les statuts coopératifs pour accompagner à l'installation agricole**

**p.17 - Coopérer entre acteurs du territoire pour favoriser l'installation et la transmission**

#### **Analyse de situations concrètes de coopération et**

#### **d'empêchement à la coopération**

**p.121 Présentation d'une méthode inspirée de l'analyse de la pratique et de l'accélérateur de projet**

#### **Rapports d'étonnement et conclusion**

**p.16 - Rapports d'étonnement de Denis Lepicier (Inrae/Civam), Xavier Lecoeur (CGAAER) et Guilhem Anzalone (ESA d'Angers)**

**p.17 - Conclusion et ouverture par Terre de liens et SOL**

#### **Contacts et ressources**

**p.26**



## SÉMINAIRE TERREAU II

### Pour installer plus, coopérons mieux!

#### Questions pratiques et questions politiques

Le 18 juin 2024, de 9h30 à 17h30 au MAS (Paris 13ème)

9h30 : Accueil, café

10h-10h30 : Introduction

10h30-12h : ateliers (au choix)

#### Atelier 1 :

L'habitat, un enjeu déterminant pour des installations agricoles pérennes et bien vécues

#### Atelier 2 :

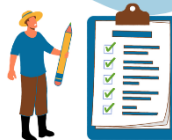
Mieux connaître les statuts coopératifs pour accompagner à l'installation agricole

#### Atelier 3 :

Favoriser l'accès à la formation pratique pour les futurs paysans et paysannes

#### Atelier 4 :

Coopérer entre acteurs du territoire pour favoriser l'installation et la transmission des fermes



12h30-14h :  
BUFFET

12h-12h30 : Restitution et introduction après-midi

14h-17h : Réflexions sur la coopération inter-acteurs pour assurer le renouvellement des générations agricoles

#### 14h-15h30 :

Ateliers transversaux - Analyse de situations concrètes de coopération et d'empêchement à la coopération

#### 15h30-17h :

Témoignages d'ouverture et conclusion



Adresse : MAS, 10 Rue des Terres au Curé, 75013 Paris

Métro : Olympiades, Bibliothèque François Mitterrand, Porte d'Ivry



Contacts utiles:  
anouk.halte@sol-asso.fr

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR  
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE  
Égalité  
Territoires

# « Pourquoi s'intéresser à la coopération ? »

*Ouverture du séminaire par Xavier Lucien (Réseau des Créfad)*

« Pourquoi s'intéresser à la coopération ? Dans le champ agricole, il y a une grande culture de la coopération, de l'entraide, dans la vie de tous les jours mais aussi dans les structures qui ont été créées pour cela, comme les Cuma. Mais dans les champs de l'accompagnement ou du conseil, on se rend compte que c'est moins naturel, que c'est parfois même un peu difficile. Dans le secteur associatif, cela fait longtemps que l'on a appris à travailler ensemble, sans objectif d'absorber les autres, par nécessité. On a tous et toutes fait l'expérience de l'intérêt de la diversité. Comme on fait tous et toutes l'expérience de la concurrence. Car il y a aussi une double injonction des pouvoirs publics. La première, c'est une demande, qui s'accroît, de déposer des dossiers communs, de plus gros dossiers (parfois) mais avec plus de partenaires. Le deuxième, c'est que l'on s'organise avec d'autres acteurs, comme les élu.es et les organisations professionnelles agricoles, encore plus différents et hétérogènes que nous.

Mais comment définir la coopération ? Partons de notre point de vue et parlons déjà de la distinction entre coopération et collaboration. Je me réfère à l'économiste Eloi Laurent, qui a rédigé un ouvrage intitulé *L'impasse collaborative. Pour une véritable économie de la coopération*. Il s'intéresse aussi aux sciences humaines et rappelle que pour les anthropologues, si on est encore là, c'est peut-être car homo sapiens est capable de coopérer à grande échelle. Il compare ensuite coopération et collaboration. La coopération tend vers des finalités et des buts, la collaboration vers des moyens et outils. On coopère pour apprendre, on collabore pour travailler. La collaboration a une durée limitée, pas la coopération. La coopération demande aussi de créer des institutions, pour perdurer au-delà des individus alors que la collaboration peut reposer seulement sur des personnes...

Je veux aussi vous partager une réflexion sur la tension entre majoritaire et minoritaire. S'il y a bien un domaine où le mot majoritaire est utilisé avec autant de force, c'est le champ agricole. Cela m'a toujours un peu contrarié. Quand on lit Gilles Deleuze et Félix Guattari, ils apportent une notion, très simple à exprimer. Dans notre vie quotidienne, on pense à la majorité sous l'angle de la quantité, les plus nombreux. Eux disent, non : il faudrait réfléchir en termes de dynamiques majoritaires et minoritaires, en termes qualitatifs. On peut se dire : mon courant est le meilleur, je veux convaincre. Vouloir absorber, c'est une dynamique majoritaire, qui est binaire, pour ou contre, avec ou sans moi. La dynamique minoritaire, au contraire, c'est de dire qu'il y a un ensemble de minorités, dont la logique est plutôt d'apprendre à créer ensemble, à discuter, sans l'objectif de s'absorber l'un l'autre. Aucun d'entre nous n'est à l'abri de la tentation majoritaire. Car on a envie de convaincre les autres. Un des enjeux est de repérer nos tentations majoritaires, de cultiver nos façons d'être minoritaires. Peut-être que cette approche est utile pour penser la coopération multi-acteurs.

## Atelier thématique

# Favoriser l'accès à la formation pratique pour les futurs paysans et paysannes

## Le stage Paysan créatif, une coopération multi-acteurs en Morbihan

### *Synthèse de l'intervention de Charlotte Normand (Ciap 56)*

« La Ciap 56, une association créée en avril 2022 par des paysans et paysannes, porte le stage Paysan créatif, une formation à l'installation qui alterne des apports théoriques et pratiques pendant un an. 90% des stagiaires ne viennent pas du milieu agricole, avec près de 70% de femmes, qui ont souvent une petite expérience agricole et le diplôme nécessaire pour avoir la capacité agricole et donc s'installer. Le stage, souvent réalisé en parallèle du parcours à l'installation « officiel » répond à différents besoins : l'intégration sur le territoire, l'accès à des compétences techniques, le test, y compris physique, de sa capacité à produire, la compréhension du cheminement administratif complexe...

Dès la création de la Ciap, plusieurs structures locales étaient au conseil d'administration : Terre de liens, le Groupement des agriculteurs biologiques (Gab), le Civam, la Marmite... Il y a également eu des liens avec les BPREA. Pendant la formation, différentes structures, complémentaires, interviennent : Afocg, Gab, Solidarité paysan, Civam, Terre de liens, Atelier paysan, etc...

En parallèle, les stagiaires peuvent faire appel à d'autres types d'accompagnement comme la participation à des groupes d'échanges de ces mêmes réseaux. Nous sommes peu reconnu.es et accepté.es par la chambre d'agriculture, même si des liens avec des conseiller ·ères ont été faits. Le point fort, c'est que sommes perçues comme des acteurs et actrices complémentaires et non concurrent.es. Le point faible, c'est qu'il n'y a pas de guichet unique d'entrée dans l'accompagnement à l'installation au sein du département. »

#### **Les modalités du stage**

-70% du temps en stage pratique sur une ferme, avec deux paysans ou paysannes et différent.es référent.es.

-14 jours de formation théorique avec tous les stagiaires sur différentes thématiques : foncier, choix de statuts, chiffrage, etc.

-Un jour par semaine dédié au projet.

-Un accompagnement individuel par des salarié.es ou administrateur ·rices et un groupe d'appui local constitué par le porteur de projet.



## **Paysan·nes demain, de l'idée au projet en Île-de-France**

### *Synthèse de l'intervention de Jade Jourdan (Abiosol)*

« Abiosol a été créé en Île-de-France il y a quinze ans par l'espace-test agricole Les Champs des possibles, le Gab Île-de-France et Terre de liens, pour structurer un guichet unique d'accompagnement à l'installation. Le conseil d'administration est composé des membres de chaque structure. Statutairement, les membres sont aussi liés financièrement. La coordination multi-acteurs se fait à l'échelle de la gouvernance de la structure mais pas des dispositifs, c'est donc beaucoup moins énergivore.

Le dispositif Paysan·nes demain est une formation positionnée en amont du BPREA pour aller de l'idée au projet, avec alternance de phases d'immersion dans un réseau de fermes et de journées en salle pendant six mois. À l'issue de la formation, les personnes décident de se lancer, ou pas, dans l'installation agricole. Environ 80% décident de poursuivre sur une formation agricole et 30% s'installent dans la région. 30 personnes en moyenne effectuent cette formation chaque année.

Nos réunions d'accueil présentent l'ensemble des acteurs et actrices et ce qu'ils font. Nous travaillons dans les mêmes locaux avec une réunion hebdomadaire entre nous. Parmi les écueils réguliers, il y a le manque de clarté des financeurs : on fait beaucoup de pédagogie ! Nous n'avons pas de lien avec les chambres d'agriculture, il n'y a aucune information sur nous dans les points d'accueil installation-transmission. Pour animer le réseau de fermes accueillantes, on va chercher des personnes issues du réseau d'Abiosol et on se fie aux remontées des stagiaires sur la ferme ».

## **Le Compagnonnage paysan, un parcours reposant sur le tutorat**

### *Synthèse de l'intervention de Salomé Le Bourligu (SOL)*

Le compagnonnage paysan est un dispositif de formation pratique créé dans le cadre du projet Passerelles paysannes par SOL, la Fadear et plusieurs Adear, en partenariat avec un réseau de fermes accueillantes, essentiellement en Occitanie. Le parcours de formation est pensé pour être modulable afin de répondre aux besoins du porteur de projet. Il est réalisé en itinérance d'une ferme à une autre pour favoriser un regard croisé de différents systèmes agricoles avec des temps d'échanges collectifs pour prendre confiance en son projet et s'outiller entre pairs. Ce parcours est destiné aux porteurs et porteuses de projets qui sont à la fin de la phase d'émergence et souhaitent mieux structurer leur projet. Il a été développé pour répondre aux besoins des porteurs et porteuses de projet qui souhaitaient s'installer sur un territoire où ils ont peu de liens et pour celles et ceux qui souhaitaient avoir davantage d'expériences pratiques, notamment des personnes non issues du milieu agricole.

Ce dispositif repose sur le tutorat, avec un réseau de paysans et paysannes, tuteur·rices qui prennent du temps pour échanger sur les projets de stagiaires et sur un accompagnement complémentaire des ADEAR et de SOL sur le volet technique du parcours à l'installation. Il est gratuit pour les porteur·euses de projet et les paysan·nes sont rémunéré·es pour environ deux heures d'accompagnement personnalisé par semaine. « *La coopération est nécessaire dès le démarrage du stage, car on établit un protocole d'accompagnement avec la personne qui porte le projet et le tuteur ou la tutrice sur les objectifs. Il y a un enjeu à mieux communiquer pour rendre le dispositif visible par les porteurs et porteuses de projet. Ce dispositif n'est pas certifié, il y a un manque de reconnaissance dans le parcours officiel actuel* », témoigne Salomé Le Bourligu (SOL).

### **Synthèse des freins et leviers dans la mise en place des formations pratiques**

#### **Les freins**

- Le manque de reconnaissance institutionnelle et de financements pour répondre à toutes les demandes.
- Des difficultés à se faire connaître.
- Une concurrence entre les structures.
- Les représentations qu'on a les uns des autres qui induisent des difficultés pour travailler ensemble.

#### **Les leviers**

- Mieux communiquer (et définir auprès de qui) et clarifier les offres.
- Faire financer des temps de coordination entre nos structures pour se connaître et apprendre à travailler ensemble.
- Inscrire dans les fiches de poste du temps de travail pour la coordination et l'interconnaissance.
- Mettre en commun nos pratiques et problématiques via un groupe d'échanges de pratiques sur ces dispositifs.
- Avoir des locaux communs.

## Atelier thématique

# L'habitat, un enjeu déterminant pour des installations agricoles pérennes et bien vécues

L'atelier mené sur cette question, après un état des lieux, a mis en avant deux initiatives envisageant des réponses différentes à la difficulté d'accès à un habitat : par le biais du logement social ou de l'habitat léger. Il a également mis l'accent sur les freins psychosociaux lors des transmissions de fermes et conduit les participants et participantes à rappeler le besoin d'une politique globale s'intéressant au devenir du logement des paysans qui cèdent leur ferme ou à la nécessité d'une régulation plus large des prix et de l'accès au logement en France.

## Introduction

### *Synthèse de l'intervention de Raphaël Jourjon (Relier)*

« Nous avons décidé de travailler sur l'habitat des paysannes et paysans, car il nous semble que c'est un angle, pas mort, mais minoré. Lors du parcours à l'installation, l'activité agricole prend beaucoup de place, mais l'aspect personnel, dont le logement, passe souvent la trappe, que cela soit du point de vue des porteurs et porteuses de projet, des structures d'accompagnement ou des institutions, qui considèrent que c'est de l'ordre du privé. On a lancé, dans le cadre du programme TERREAU, un site internet pour mettre un coup de projecteur sur les différents enjeux autour de l'habitat, proposer des ressources documentaires et orienter vers des structures et personnes qui travaillent cette question.

Dans le cadre d'un précédent programme (MCDR Agis), on avait mené une enquête avec une centaine de réponses dans nos réseaux sur ce sujet, puis on avait fait une série de visites et d'ateliers. Ce qui ressortait, c'est que la question de l'habitat est déterminante pour l'installation agricole et sa pérennité. On a identifié plusieurs freins : ceux du coût du logement en regard des moyens des paysannes et paysans en premier et l'absence de logement disponible, notamment car d'anciens fermiers restent sur place ; la question de la vétusté du logement avec des conditions de vie dégradées et des dépenses supplémentaires (énergie, travaux...) ; et enfin la question des règles d'urbanisme et de construction. Il y a des normes pour protéger les terres agricoles mais leur application indifférenciée complique la possibilité d'habiter à proximité pour les paysans et paysannes. Or, l'enquête a montré que beaucoup insistent sur la nécessité de vivre proche de leur ferme, que cela soit pour des questions de productivité, d'entretien, dans des productions animales ou végétales, mais aussi car ils et elles souhaitent une forme de porosité entre milieu de vie et de travail ».



# Renouveau paysan : repenser les fermes en logements sociaux pour faciliter l'installation

## Synthèse de l'intervention de Kathleen Boquet (Renouveau Paysan)

Renouveau paysan a été créé en 2018 dans le Béarn, face aux difficultés des paysans et paysannes à se loger dans un contexte de disparition des fermes, qui partent à l'agrandissement ou deviennent des résidences secondaires. L'association a également constaté leur difficulté à mener installation agricole et travaux de rénovation des logements, souvent très lourds et coûteux, en parallèle. *« Cela demande deux ou trois ans de travaux, on voit que certains et certaines ont jeté l'éponge, parfois c'est trop, témoigne Kathleen Boquet pour Renouveau paysan. On constate aussi qu'il y a une situation sociale préoccupante des agriculteurs et agricultrices, un quart est en dessous du seuil de pauvreté. Mais le logement social est très peu fléché vers le rural et encore moins vers les paysans et paysannes alors qu'un grand nombre y ont droit. »*

### Construire la confiance

L'association a donc contacté des bailleurs sociaux, qui pour l'instant n'ont jamais fait d'opération de rachat de ferme pour en faire un logement social. La coopération avec les bailleurs est incontournable : ils bénéficient d'un taux TVA réduit, de prêts sur 50 ans à faible taux, de conventions pour les aides personnalisées au logement, de subventions et des compétences en ingénierie pour réaliser des rénovations lourdes ou gérer les locations. *« Mais nous n'avons pas du tout les mêmes cultures, cela prend du temps. Il faut nécessairement construire la confiance quand on s'engage sur des projets avec des risques juridiques ou financiers »,* rappelle Kathleen

Après un premier échec dans le Béarn faute d'engagement de la part de l'État pour sécuriser juridiquement le montage, Renouveau paysan a lancé un projet pilote avec le Comité ouvrier du logement, un bailleur qui travaille notamment sur l'habitat participatif.

Un autre montage juridique a permis de lever certains freins : les terres sont achetées puis louées par Terre de liens et le logement est acheté par le bailleur qui effectue la rénovation puis le loue, via une structure d'intermédiation. Cette dernière propose un contrat d'occupation aux paysans et paysannes, une sorte de bail, avec un règlement. Le projet porte sur la ferme du Charron, à Lugasson (33) : 900m<sup>2</sup> de bâti, 30 hectares de terres, de la myciculture et une dynamique de projets agricoles et culturels depuis longtemps, avec un collectif déjà installé.

### Penser la réversibilité des habitats

*« Il y a un travail à faire pour définir la réversibilité de l'habitat, car là, on parle de construire et de rénover, mais par exemple, des études montrent qu'en 2040, en Loire-Atlantique, on aura trop d'habitats. En Loire-Atlantique, il y a une réflexion sur la création d'un lotissement en habitat léger, à Plessé, peut-être avec quelques places à réserver pour des paysans et paysannes ? Comment penser d'autres formes, d'autres manières d'habiter, de refaire du collectif ? Dans le rural, penser d'autres manières d'habiter c'est aussi penser d'autres manières de vivre et il y a des expériences sur lesquelles s'appuyer, avec les coopératives d'habitants et habitantes*

## Habitat partagé et fonctionnement collectif

« La structure d'intermédiation pourrait faire le lien entre les acteurs et actrices du projet mais aussi faciliter le fonctionnement collectif. Ce projet est un habitat partagé, car le bâti des fermes peut se prêter à accueillir deux familles voire plus. Cela implique d'avoir plus d'espaces partagés, des petits habitats individuels... Certains ont envie de travailler ensemble, mais pas de vivre ensemble, il y a des solutions architecturales à inventer. De manière pragmatique, pour un bailleur, une rénovation pour six foyers, c'est aussi plus rentable que s'il y a un seul loyer », explique Kathleen Boquet.

La coopération est aussi nécessaire avec d'autres acteurs, pour le stockage foncier, car avant l'achat il y a des études de préféabilité, et avec les organisations du territoire comme les chambres d'agriculture, les Civam, les Adear, les collectivités.... « Il y a encore quelques freins juridiques sur les critères d'attribution, car un logement social ne peut être réservé à un paysan ou à une paysanne mais nous allons travailler sur les possibilités d'exception », conclut Kathleen Boquet.

## La Tournerie : l'habitat léger comme passerelle pour l'installation sur une ferme collective

### *Synthèse de l'intervention de Jean-Baptiste Favrichon (La Tournerie)*

Jean-Baptiste Favrichon, architecte et paysan, est impliqué dans la ferme collective de la Tournerie depuis sa création il y a huit ans sur la commune de Coussac-Bonneval, près de Limoges. L'installation passe par Terre de liens, qui achète les terres (84 hectares) puis leur loue. « Nous avons acheté le bâti, qui a été racheté par la suite par Terre de liens qui nous les loue. On est arrivé à douze, soit sept foyers et il n'y avait que deux maisons d'habitations. On était plusieurs en habitat léger. Au début, tout le monde voulait être proche du centre, près de la ferme. On cherchait tous aussi de l'ombre. On a eu la chance d'arriver quand le plan local d'urbanisme (PLU) a été créé. On a participé à des réunions et réussi à obtenir des zones dédiées à l'habitat léger sur les terres agricoles de la ferme », se souvient Jean-Baptiste.

### Une seule personne reste en habitat léger

Certains restent deux, trois, voire quatre ans dans des caravanes qui, au fil des ans, s'éloignent du cœur de la ferme pour davantage d'intimité. Aujourd'hui, seule une personne s'est installée de manière durable en habitat léger. Les autres habitent dans des maisons en dur sur la ferme ou un peu plus loin jusqu'à 5 kilomètres. Après la fermeture de l'atelier porc, six paysans et paysannes restent sur la ferme avec quatre salariés à temps partiel.

Les caravanes restantes sont dédiées aux personnes en woofing, qui ont beaucoup aidé sur la ferme. « *Dans notre parcours d'installation on a privilégié, au début, l'agriculture et non l'habitat. Si on n'avait pas eu ce cadre, cela aurait été plus compliqué* », explique Jean-Baptiste.

Les membres du collectif ont pu prendre le temps de rénover les logements. Ils l'ont également fait à leur rythme et avec moins de normes ou de coûts, étant alors propriétaires, que si Terre de liens avait acheté directement les bâtiments pour les rénover. « *Nous avons le statut de maîtrise d'ouvrage d'insertion mais cela est compliqué de rénover une ferme en tant que professionnel. Il faut payer les salariés qui suivent les travaux et il y a beaucoup d'exigences sur la qualité et de normes alors que les loyers sont plafonnés. En plus, il y a beaucoup de bâtiments avec de l'amiante* », conclut Terre de liens.

### Réguler l'accès au logement

« On a peu parlé du mal originel qui est la question de l'accès au logement. Comment on régule les prix et l'accès aux logements, comment on réserve des logements à des gens qui en ont besoin, qui ont une activité agricole ? »

## Transmission et logement des paysan·es : mieux comprendre les freins psychosociaux

### Synthèse de l'intervention de Corentin Martini (Terre de liens Bretagne)

Corentin Martini mène actuellement une étude pour Terre de liens Bretagne et Accueil paysan 35 sur le logement paysan dans la transmission. Ce travail est centré sur les freins psychosociaux, peu étudiés car les institutions s'occupent davantage des entrées techniques et juridiques. « *Pour une bonne partie des porteurs et porteuses de projet, l'activité agricole fait partie d'un projet de vie, avec le logement. Si on leur dit qu'il faudra vivre dans un logement social à 20km de ta ferme, ça bloque très vite. On ne peut pas travailler cette question uniquement sous l'angle technique. On a commencé à identifier différents freins, mais ce sont plutôt des pistes de réflexion, car l'étude est en cours* », précise Corentin.

### La recherche d'un mode de vie paysan

Beaucoup de personnes non issues du milieu agricole aspirent à « un mode de vie paysan » et pas seulement à un travail. Cela se traduit souvent par une volonté d'effacement entre vie professionnelle et personnelle et d'unité entre lieu de vie et de travail. Cela répond à des besoins d'ordre technique mais il y a aussi l'envie d'avoir un abri qui a une histoire, qui fait partie de la ferme, avec certains types de matériaux et une forme d'esthétisation. « *Une personne interrogée a dit que pour elle, une maison en parpaings, ce n'était pas acceptable pour son projet d'installation* », explique Corentin

### Les cédant.es ne partent pas !

« *Le fonds du problème, c'est que les cédants et cédantes ne partent pas ! On est dans une transition, on passe d'un modèle familial et patrimonial à un autre. Comment dire aux agriculteurs : vous allez être la première génération qui lâche sa ferme. Quelles solutions leur propose-t-on ? Il y a aussi la question de la maison comme patrimoine, un élément de la retraite* »

La question du logement est au cœur d'enjeux familiaux et l'on observe une différence au sein des couples. Dans les fermes, souvent l'homme part à la retraite, l'exploitant est prêt à transmettre sa ferme et sa maison, mais pour sa compagne, ce n'est pas évident. Du côté des installé·es, la question du milieu de vie des enfants est forte : il y a cette envie qu'ils puissent gambader gaiement dans les champs.

### **Un statut social à conserver**

Un logement, c'est aussi un élément important du statut social. Les agriculteur·rices s'identifient beaucoup plus au groupe des artisan·es et des petit·es chef·fes d'entreprise alors qu'ils et elles sont plutôt du côté des classes populaires dans les faits, si on observe leurs revenus. Ils ont d'autres avantages, en nature ou symboliques, comme leur ancrage ou leur notoriété locale. « *Mais une belle ferme c'est prestigieux, or si les cédants et cédantes la vendent, ils ne pourront pas racheter un logement ayant un statut équivalent* », note Corentin. « *Quelques collectivités ont tenté des formes de logements passerelle, avec des logements vacants à l'origine, pour des personnes qui s'installent et veulent lancer une activité, par exemple d'artisanat, cela pourrait s'adapter à l'agriculture ? Il faut penser la place des retraités agricoles et des anciens. Les Marpa, maisons d'accueil rurales pour personnes âgés, pourraient être une piste ?* », questionnent des participant·es

## Atelier thématique

# Mieux connaître les statuts coopératifs pour accompagner à l'installation agricole

L'installation de nouveaux actifs-ves est freinée par un modèle agricole qui nécessite un capital social et économique important. Dans ce modèle, une part importante de la valeur produite sert à constituer un patrimoine, au détriment de la rémunération de l'agriculteur. Aussi, en même temps qu'ils innovent dans leurs pratiques, de nombreux porteur-euses de projet sont à la recherche de nouveaux statuts juridiques et sociaux leur permettant de produire une alimentation de qualité. Les travaux menés dans le cadre du programme Terreau et les échanges lors de ce séminaire ont permis de faire un point sur ces statuts, leurs limites et les pistes pour mieux accompagner les porteurs de projets agricoles, notamment au travers de la présentation d'une Société coopérative d'intérêt collectif (Ciap Val-de-Loire) et d'une Société coopérative ouvrière de production (La Ferme de Belêtre).

## **La ferme de Belêtre, une coopérative qui comprend un Gaec**

### *Synthèse de l'intervention de Mathieu Lersteau (paysan)*

Depuis une dizaine d'années, une poignée de fermes diversifiées ont été créées sous forme de Société coopérative ouvrière de production (Scop). Ce statut est encore marginal et mal connu dans les institutions qui entourent les agriculteurs mais il apparaît comme un outil intéressant pour relever certains défis, notamment ceux de la transmission, de la protection sociale des paysans et paysannes ou de la diversification des activités.

### **Des salariés, associés et co-gérants**

C'est le cas de Coopérative paysanne de Belêtre, en Indre-et-Loire, une Scop créée en 2004 par cinq fondateur-es devenu-es salarié-es, associé-es et co-gérant-es, sur du foncier appartenant à Terre de liens. « *On a démarré sous la forme d'association pour l'atelier boulange, cela a été assez facile de la transformer en Scop, avec un statut transitoire pendant deux ans* », explique Mathieu Lersteau, co-fondateur de la ferme. La coopérative regroupe aujourd'hui huit associé-es dont une personne morale (un Groupement d'exploitation agricole en commun – Gaec) sur 64 hectares avec des activités de paysan·ne-boulangère, de maraîchage diversifié, d'élevage et des animations pédagogiques et formations. Chaque associé-e dispose d'une voix quel que soit son nombre de parts sociales. En tant que cogérant-es, ils sont juridiquement solidaires. Enfin, les coopérateur·rices bénéficient de la protection sociale du régime salarié, plus intéressante pour le chômage ou la retraite.

Dans une Scop, la transmission de la ferme est déconnectée du capital, ce qui facilite l'entrée et la sortie du métier. *« Il y a beaucoup de fermes à vendre qui coûtent cher. Comment font les futur-es installé.es pour accéder à ces outils de travail ? Certains n'auront jamais accès au crédit, d'autres vont devoir trimer plus que de raison pour rembourser »*, regrette Mathieu.

Dans la Coopérative paysanne de Belêtre, chaque associé-e a apporté 3 000 € au départ et le montant de la part sociale a été fixé à 50 €. Un-e associé-e qui souhaiterait partir ne récupérerait que sa « mise » de départ et celui voulant rentrer n'aurait qu'une part sociale à acheter : l'outil de travail est détenu par la coopérative ! *« Il n'y a pas de rémunération du capital en tant que tel, pas de plus-value sur les parts sociales et on a fait le choix de répartir la moitié des bénéfices pour la rémunération et l'autre moitié pour les réserves impartageables »*, précise Mathieu.

### Création d'un Gaec pour l'élevage

La Scop a pu investir 300 000 € et détient tout l'outil de production mais pour aller plus loin et développer de l'élevage, un Gaec a été créé en 2023 et est devenu membre de la Scop. *« Cela a permis d'intensifier le travail, de nous diversifier avec un atelier élevage qui avait du sens en termes de complémentarité agronomique et d'investir dans des infrastructures agroécologiques pour accueillir la biodiversité et atténuer les aléas climatiques ... Cela nous amené à mobiliser des fonds publics via la Dotation jeunes agriculteur (DJA) »*, précise Mathieu. Si les Scop agricoles ont le droit à certaines aides agricoles, leurs associé-es-salarié-es ne peuvent toucher la DJA !

### Anticiper la répartition du travail

Cette nouvelle innovation statutaire n'a pas changé leur manière de prendre des décisions et n'a pas posé de problème administratif. *« Cela a été bien compris par le conseiller chambre d'agriculture qui était compétent et facilitant. Le fait que le Gaec ne soit pas propriétaire des machines et outils de production n'a pas limité la reconnaissance de l'activité agricole. Mais on a deux comptabilités, deux certifications, deux contrats d'assurance... On a aussi dû anticiper la répartition du travail entre les deux structures. La Scop réalise 100 000 à 150 000 € de chiffre d'affaires et le Gaec 200 000 à 250 000 €. On a aussi perdu en couverture sociale en adoptant la double structure »*, remarque Mathieu.

#### Un accompagnement multi-acteurs

- L'Union régionale des Scop pour les statuts, le droit coopératif, la révision coopérative annuelle, l'appui à la préparation de l'AG et à la répartition du résultat.
- L'Afocg 45 pour être autonome sur la comptabilité.
- La chambre d'agriculture pour les aides à l'installation
- Un juriste indépendant pour les statuts du Gaec
- Terre de liens pour le portage du foncier et du bâti.
- Le GAB et l'Adear sur les autres aspects de la ferme
- Une vingtaine de structures pour le plaidoyer pour la reconnaissance des statuts



## « L'accès à des financements est une condition sine qua non de la coopération »

*Synthèse de l'intervention de Céline Sanz (Ciap Centre-Val de Loire)*

« La Ciap Centre-Val de Loire est un outil imaginé par différentes structures qui travaillaient déjà ensemble, notamment sur l'installation agricole : le réseau des Adear Centre-Val de Loire, la Confédération paysanne du Centre, Terre de liens Centre, Inpact 37, l'Adar Civam et l'Afocg 45. Cela a facilité l'organisation de coopérations entre les acteur·rices de l'accompagnement à l'installation. Au départ, c'était très centré autour des Adear, mais on a élargi. Le conseil d'administration est principalement constitué d'ancien·nes paysan·es pour qui ça n'a pas été évident de se projeter dans ces nouvelles manières de concevoir l'activité agricole, un peu moins classique ... Avec des débats costauds sur le rapport des agriculteur·rices au capital.

### Une diversité de structures

Nous avons tous les mois une réunion de présentation de la Ciap et des commissions de suivi et d'accompagnement, avec une diversité de structures. L'Afocg sur l'accompagnement au chiffrage de l'activité agricole adapté au test, l'Adear locale, qui suit la personne avec un accompagnement fil rouge, la Ciap pour le montage et les spécificités du test. Mais on est aussi en relation avec le réseau des Gab pour l'accompagnement technique et des acteurs de la finance solidaire pour constituer les comités d'engagements. Pour chaque projet d'installation, il y a un groupe d'appui local (Galo) avec l'accompagnateur, un ou plusieurs tuteur·rices et des appuis locaux (techniciens de la chambre d'agriculture, paysan·es, Cuma, élu·es) dont les installés sont moteur.

La Ciap est financée par une convention de la région, le programme Aita et des lignes de financement de la région sur la multifonctionnalité agricole. On a eu un gros soutien de leur part au début et aussi des associations fondatrices. Mais le financement des formations est compliqué et on se fait aussi balader entre les services agriculture ou économie sociale et solidaire (ESS). Aujourd'hui, on est dans une phase de réintégration d'activités au sein de la Scic qui du coup tend la relation avec les associations fondatrices. L'accès à des financements est une condition *sine qua non* de la coopération.

### Tensions sur les financements

Dans plein d'endroits la coopération est très compliquée car il existe des tensions sur les financements. Par exemple, en Bourgogne-Franche Comté, il y a eu une tentative de constituer une Ciap avec les structures d'Inpact mais cela a été perçu comme une concurrence par la Confédération paysanne... alors même que l'enveloppe financière régionale n'existe pas vraiment ! Pour organiser l'accompagnement de ces nouvelles formes juridiques, comme les Scop, les Scic et les Coopératives d'activités et d'emploi (CAE), on doit s'ouvrir vers des structures

accompagnatrices hors du champ agricole et notamment du monde de l'ESS. Cela implique une acculturation réciproque ».

### **Missions et fonctionnement de la Ciap Centre-Val de Loire**

-Création d'une Société coopérative d'intérêt collectif (Scic) en 2018, inspirée de la Ciap Pays de la Loire, dont « *l'ambition est de faciliter des installations et des transmissions en agriculture paysanne sur le territoire permettant l'installation créative ou la reprise de façon progressive et sécurisée par un accompagnement rapproché, de la formation de terrain et le test d'activité en situation réelle* ».

-130 sociétaires.

-Activité de formations professionnelles avec le stage Paysan créatif, reconnu comme qualifiant mais qui ne donne pas encore la qualification professionnelle agricole, alors que c'est le cas en Normandie ou Pays de la Loire.

-La Scic regroupe quatre coopératives d'activité et d'emploi (CAE) à l'échelle régionale, dans le secteur culturel, celui du bâtiment, l'installation et une généraliste.

-Deux types de contrats pour les personnes qui s'installent au sein de la coopérative : le contrat d'accompagnement au projet d'entreprise (Cape), qui permet d'exercer une activité dans une phase de test, avec par exemple un maintien des droits au chômage ou des aides en tant que stagiaire de la formation professionnelle et le contrat d'entrepreneur-salarié-associé (Cesa).

-La mutualisation des aspects administratifs, des déclarations de TVA ou de la comptabilité est très appréciée par les personnes en test d'activité.

## Atelier thématique

# Coopérer entre acteurs du territoire pour favoriser l'installation et la transmission

L'étude menée sur les dispositifs d'accompagnement multi-acteurs locaux à l'installation et à la transmission dans le cadre du projet Terreau a montré la réelle plus-value de ces coopérations locales pour favoriser le renouvellement des générations sur les territoires, que cela soit entre acteurs d'un même territoire ou avec les collectivités. Mais quels sont les freins qui subsistent et comment faciliter ces coopérations ? Lors de cet atelier, les exemples des groupes d'appuis locaux de la Ciap 53, des partenariats du Civam 35 Installation-Transmission (CIVAM 35 IT) avec les collectivités et de l'appel d'offres sur l'installation-transmission créé par l'agglomération de Redon ont conduit les participant·es à croiser leurs enseignements sur ces coopérations.

## Les groupe d'appuis locaux de la Ciap 53

### *Synthèse de l'intervention de Laura Jacob (CIAP de la Mayenne)*

La Ciap 53, pour favoriser une installation plus pérenne et ancrée sur le territoire, crée systématiquement un groupe d'appui local (Gal) autour des personnes qui portent un projet. « *Cela permet d'avancer plus vite, de croiser les avis, de rencontrer plus de personnes sur le territoire* », explique Laura Jacob, chargée d'accompagnement installation de la Ciap 53.

Le Gal est un groupe d'environ dix personnes, proches du ou de la porteur·euse de projet et des habitant·es du territoire, qui forme une sorte de réseau de solidarité. Cette démarche est d'autant plus pertinente lorsque les futurs paysans et paysannes ne sont pas originaires du territoire. Ces personnes peuvent apporter des conseils techniques ou stratégiques mais il y a aussi un aspect social. Le Gal peut faire de la veille après l'installation alors que la Ciap n'a pas forcément les moyens. « *Au départ, les porteur·euses de projet ont un peu peur de contacter des personnes du territoire qu'ils ne connaissent pas et du regard sur leur projet mais cela accélère et légitime leur projet et leur statut d'agriculteur·rice* », précise Laura. La Ciap 53 compte huit Gal sur la communauté de communes des Coëvrons, soit 80 personnes. L'intercommunalité finance 22 jours d'animation pour environ 10 000 euros.

« *Dans le Gal, on peut inviter des partenaires, afin de croiser les visions. C'est aussi un lieu où on échange avec des citoyen·nes qui peuvent avoir un regard différent et apporter des informations utiles sur ce qui se passe autour. On peut aussi échanger avec des élu·es, montrer concrètement pourquoi l'installation-transmission ce n'est pas simple et qu'est-ce qu'on peut faire en tant qu'élu·e sur son territoire. Pour intégrer les structures dans les GAL, il faut aller les chercher. On a réussi avec la Safer, le CPIE, les élu·es* », note Laura.

Cette coopération a entraîné une meilleure reconnaissance de la Ciap de la part des collectivités mais aussi des agriculteur·rices, des citoyen·nes, des technicien·nes.... « *Quand on a commencé à côtoyer les collectivités dans le cadre des Projets alimentaires de territoire (PAT), cela a rendu visible notre travail, notre expertise, notre animation. Le PAT a joué son rôle : faire dialoguer les acteur·rices* », conclut Laura.

## Le Civam IT 35, un « leader coopérant »

*Synthèse de l'intervention de Mathilde Lefèvre, coordinatrice du Civam Installation-Transmission d'Ille et Vilaine*

« La Fédération départementale des Civam d'Ille-et-Vilaine, créée en 1999, s'est transformée en Civam 35 Installation-Transmission en 2018. Dès 2008, il y avait eu à un recentrage de nos activités et une professionnalisation de l'équipe sur l'installation-transmission, avec notamment notre entrée dans le parcours officiel de l'installation (PAI, conseillers CEPPP...). En 2018, Vivéa arrête de financer les formations pour les porteurs de projet, mettant en péril notre modèle économique. En s'appuyant sur nos précédentes expériences de partenariat avec les collectivités, en 2020, à l'issue d'un travail sur le projet politique, le Civam 35 IT affirme sa place de « leader coopérant » sur les questions d'installation-transmission. C'est à ce moment que le réseau bio sort de la gouvernance du Civam 35 IT : d'autres modalités de coopération sont alors inventées entre le Civam 35 IT et Agrobio 35. Aujourd'hui, quand on nous contacte pour un marché public par exemple, cela questionne nos réseaux parce que concrètement, que ce soit en termes de compétences ou de capacité de travail, aucune structure ne peut y aller seule, notamment si c'est sur plusieurs départements.

Aujourd'hui, le Civam 35 IT regroupe une équipe de cinq salarié.e.s avec un conseil d'administration composé d'agriculteur·rices, de citoyen·nes, de porteur·euses de projets et des associations qui avaient fondé la Fédération départementale des Civam. Nous travaillons avec les collectivités sur les politiques liées à la qualité de l'eau par le biais des bassins versants. Au démarrage, nous sommes intervenus dans les contrats de bassin versant en étant prestataire de deux associations, l'Adage (Civam technique du département 35) et Agrobio. Puis le lien a été fait par les élu·es entre l'installation-transmission et la qualité de l'eau et nous avons obtenu un financement direct, d'environ 60 000 euros par an. On a aussi des financements directs des intercommunalités, comme la métropole de Rennes.

### Les enseignements

- Faire reconnaître l'expertise et le savoir-faire de nos structures par les collectivités.
- Donner une place aux différents acteurs : citoyen·nes, élu·es, agriculteur·rices, technicien·ness.
- Adopter une position de leader coopérant sur l'installation-transmission.
- Apporter des solutions et propositions adaptées à un territoire et pas un copier-coller censé marcher partout.
- Avoir des espaces de collaboration avec les chambres d'agriculture avec un soutien des territoires et collectivités pour favoriser la coordination entre les acteur·rices.

Actuellement, nous prenons du recul sur ce qui a été fait avec la finalisation d'une évaluation de nos actions avec les territoires. On a interrogé des collectivités, des porteur.euses de projets ou cédant.es, les salarié.es.... Le bilan montre que certains partenariats sont de l'ordre du déploiement d'actions qu'on aurait réalisées quoi qu'il arrive mais soutenues par des financements de la collectivité. Ce n'est pas du « sur mesure » à la demande des élu.es. C'est le cas sur les bassins versants par exemple. D'autres partenariats partent d'un diagnostic de la collectivité qui a identifié des besoins et nous proposons des réponses. C'est le cas par exemple sur la transmission, où la problématique est très localisée. Sur la thématique de la transmission, nous déployons par exemple la méthodologie du « porte à porte transmissibilité »<sup>1</sup> : c'est est un super outil pour impliquer les collectivités. Mais on ne dispose pas du listing de la chambre d'agriculture, il faudrait le construire avec eux... On ne veut pas faire sans les chambres, mais on ne va pas les attendre pour agir. La collectivité doit jouer son rôle de facilitation entre nos réseaux, parce que sinon on ne travaille pas naturellement ensemble ».

## **« Un marché public qui favorise vraiment le renouvellement des générations »**

*Synthèse de l'intervention de Rémi Beslé, agriculteur et élu à Plessé et à l'agglomération de Redon.*

« Redon Agglomération est à cheval sur deux régions et trois départements, avec 31 communes, c'est un territoire difficile à emmener. Je suis en charge de la politique agricole. Quand je suis arrivé, j'ai refait le lien entre l'alimentation et l'agriculture. Mais l'agriculture n'est pas dans les compétences de l'agglomération. On l'a intégré dans le PAT, qui existe depuis 2017, avec le constat de l'agrandissement des fermes sur le territoire et trois actions pour 2022-2025 : l'alimentation durable et locale, avec un travail sur l'approvisionnement local et un réseau de cuisinier ; les ressources naturelles avec un travail avec les bassins versants ; et l'installation transmission.

Pour l'installation-transmission, on a lancé un appel d'offres. Sur l'attractivité du métier (20 000 €), la chambre d'agriculture a gagné ; sur le repérage des cédants et cédantes (20 000 €) c'est le Civam IT 35 ; et sur la création d'un observatoire local de l'installation-transmission (60 000 €), c'est CAP 44<sup>2</sup>, une société coopérative d'intérêt collectif qui regroupe des structures de l'agriculture durable<sup>2</sup>. En tant qu'élu, défendre son marché, mais on a été applaudi, parce que les autres agglomérations ont découvert qu'il était possible de faire un marché public qui favorise vraiment le renouvellement des générations

---

<sup>1</sup>[www.civam.org/civam-35-installation-transmission/ressources/quand-les-collectivites-separent-des-questions-dinstallation-transmission-exemples-en-ille-et-vilaine](http://www.civam.org/civam-35-installation-transmission/ressources/quand-les-collectivites-separent-des-questions-dinstallation-transmission-exemples-en-ille-et-vilaine)

<sup>2</sup> Avec en sous-traitants de multiples partenaires du réseau Tact 44 et d'autres structures des départements concernés (56 et 35).

Cela dépend bien sûr des critères du marché public (40% pour le prix et 60% pour les autres aspects). Plusieurs structures avaient candidaté dont les chambres d'agriculture, des start-ups comme Eloi et des associations. La réponse des chambres d'agriculture ne paraissait pas coller au territoire, c'était un copié-collé de ce qu'il se faisait ailleurs alors que les associations avaient imaginé un nom d'observatoire uniquement pour nous ! Ils n'ont pas été retenus mais cela a créé des problèmes entre les élu·es. Ils ne veulent pas non plus signer le PAT »



# Analyse de situations concrètes de coopération et d'empêchement à la coopération

Lors du séminaire, une dizaine de groupes ont travaillé en atelier sur des analyses de situations concrètes de coopération ou d'empêchement à la coopération, grâce à une méthode qui s'inspire de l'analyse de la pratique et l'accélérateur de projet. L'objectif était de décrire et d'analyser collectivement un cas concret de coopération qui pose question à la personne qui le vit et de prendre du recul sur cette situation pour tenter de la débloquer. Les échanges comme les conclusions de ces travaux, liés à des situations où des personnes et de sujets sensibles sont évoqués, ne sont pas destinés à être publiés. Une fiche présentant cette méthode est proposée comme ressource ci-dessous.

## **Fiche ressource pour animateur-ice des sous-groupes**

### **Entrée en matière et sélection de la situation à étudier (20 min) :**

#### **1. Tour de table de présentation - Rapide, 5 min**

Donner son nom, d'où on vient (structure, géographie)

#### **2. Retour sur les situations réfléchies - 10 min (3 min / personne)**

Sur la base du volontariat, chacun-e présente très brièvement le contexte de la situation à laquelle iel a réfléchi pendant le temps individuel. Il ne s'agit pas là de décrire en détail mais de faire un résumé du problème afin d'être en mesure de sélectionner un cas à étudier. Pas de question de clarification à ce stade !

NB : Parler en disant "JE"

#### **3. Choix d'une situation à explorer - 5 min**

Choix collectif d'une situation à analyser collectivement : poser la question au groupe du cas à étudier et vérifier que celui-celle qui amène la situation est volontaire pour la décrire plus précisément et les autres participants volontaires pour l'analyser collectivement.

### **Étude de cas collective (1h00) :**

#### **4. Exposé de la situation - 10 min**

**Consigne :** l'atelier commence par **l'écoute de l'exposé de la situation** par celui qui la vit. Il peut présenter la genèse du projet, les différents acteurs impliqués, son déroulement et ce qui lui pose ou lui a posé problème. Durant ce temps, seul celui-ci parle, les autres ne doivent pas l'interrompre. Ils peuvent prendre des notes ou écrire les questions qu'ils poseront ensuite.

Guide pour raconter :

- Parler au "je" ; décrire au mieux les éléments factuels
- Citer les intentions initiales de cette coopération
- Où est-ce que ça "gratte" ?
- Qu'est-ce que chacun fait (ou a fait) pour que cela fonctionne ?

## 5. Questions de clarification - 15 min

**Consigne** : afin de s'assurer d'avoir bien compris ce qui a été dit, ceux qui ont écouté posent des questions de clarification à la personne qui a amené le cas. Elles peuvent porter sur la chronologie des événements, le rôle d'un acteur en particulier, etc. Afin de ne pas être dans l'interprétation mais rester le plus factuel possible (quoi, qui, comment), ils préféreront les questions du type « qu'est-ce qui te fait dire que... » à « pourquoi penses-tu que... ».

La personne qui a amené le cas répond aux questions au fil de l'eau.

## 6. Réactions du groupe, rapport d'étonnement, suggestions - 20 min

*“Qu'est-ce qui fait problème, à partir de mon expérience ?” “Quels sont les leviers de la coopération”*

**Consigne** : pendant le rapport d'étonnement, c'est au tour de la personne qui amène le cas d'écouter et aux autres de parler entre eux. Ceux-là vont chacun, après un court temps de réflexion (2min de réflexion individuelle), l'un après l'autre donner leur regard sur la situation décrite, ce qui les étonne, ils donnent leur avis sur l'origine des blocages, identifiant les leviers de coopération.

Donner des hypothèses, des pistes, pas des solutions toutes faites.

Pendant ces discussions, la personne qui a amené le cas écoute et prend des notes.

## 7. Réactions de la personne concernée - 5 min

**Consigne** : La personne qui a énoncé la situation réagit aux discussions précédentes. Elle explique en quoi elles lui apportent un regard neuf sur la situation et cite les idées retenues à appliquer. Par exemple, l'idée d'un nouvel acteur à impliquer, d'une posture à adopter, la compréhension d'un comportement, etc.

## 8. Retour sur les enseignements et les leviers de la coopération qui se dégagent - 10 min

**Consigne** : l'atelier se conclut par un tour de table pour prendre du recul sur la situation étudiée :

- du point de vue de chaque participant : ce que vous en tirez pour vous, pour vos situations de coopération “Ce que je peux faire mieux pour coopérer ?”
- du point de vue du groupe : identifier collectivement ce qui est reproductible ailleurs, les leviers pour nos coopérations futures

## Rapports d'étonnement et conclusion

### **« Comment mettre en œuvre des leviers d'action publique pour forcer la coopération au niveau national ? »**

*Synthèse de l'intervention de Xavier Lecoœur, Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts (Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux – CGAAER).*

« Vos travaux rejoignent les constats que le CGAAER avait fait sur les structures d'accompagnement à l'installation agricole, notamment le fait que l'évolution des profils des porteurs et porteuses de projets nécessite d'élargir la palette des acteur·rices de l'accompagnement mais aussi d'aller vers des parcours plus personnalisés, avec le besoin de travailler sur l'émergence des projets. D'où la nécessité de la coopération... Cette diversité d'acteur·rices est nécessaire pour avoir une pluralité des compétences mais aussi une pluralité des visions. Il faut garantir cette diversité, mais c'est une vraie gageure. On avait aussi constaté le foisonnement des initiatives « alternatives ». On voyait presque cela comme une nébuleuse, qu'il fallait clarifier et rendre lisible : que cela devienne une galaxie. Cela aussi nécessite de la coopération. Lors de vos travaux, j'ai aussi entendu, ici et là : il ne faut pas travailler sans les chambres d'agriculture. J'ai entendu beaucoup de bienveillance mais aussi le fait qu'on ne peut pas attendre les chambres pour agir. Pour conclure, si j'étais au CGAAER, je demanderais la création d'une mission, sur comment mettre en œuvre des leviers d'action publique pour forcer la coopération au niveau national »

### **« Parmi les fils à tirer, il y a la question des valeurs : sur quoi on coopère ? »**

*Synthèse de l'intervention de Denis Lepicier, chercheur à l'Inrae et administrateur du Civam Le Serpolet.*

La coopération, cela fait écho à mon engagement dans le réseau Civam, mais du point de vue professionnel, j'ai aussi beaucoup travaillé sur les politiques territoriales. Il y a une littérature très fournie sur la coopération, mais on peut s'en tenir à quelques points, en partant de nos expériences. Le premier point, c'est que si on coopère, c'est qu'on a fait le constat qu'on est nombreux à agir et à intervenir sur l'installation. Certains disent que c'est une perte de temps, qu'on serait plus efficace tous rassemblés. Mais nous avons des histoires et des valeurs propres, différentes. C'est au contraire par la diversité et le besoin de coopérer que l'on fait quelque chose de nouveau, que l'on apporte de l'innovation. Dans la recherche on parle des sources d'innovation et il n'y a jamais une source unique, elles proviennent de différentes expériences. Ensuite, pour coopérer, j'ai entendu beaucoup de choses

sur le temps qu'il faut prendre, les incompréhensions. La coopération, ça se travaille, ce n'est pas inné. Il faut accepter le fait qu'il faut passer du temps à se connaître. Qu'on va faire un pas en avant puis en arrière.

Je partage aussi le constat de la difficulté, comme sur la loi d'orientation agricole (LOA), à faire reconnaître ce qu'apporte la coopération et l'action collective. On a pourtant beaucoup de preuves, comme le montre le témoignage de la Ciap Centre-Val-de-Loire ou d'autres. Il est difficile d'avoir des financements pour mettre en place plus facilement et plus largement ce type de projet et il y a une méconnaissance des pouvoirs publics. De même, l'exemple de la Coopérative paysanne de Belêtre montre ce que peut apporter un travail sur de nouveaux statuts pour l'installation agricole, que cela répond à des besoins mais qu'il y a des freins à la reconnaissance de ces statuts.

Parmi les fils à tirer, il y a la question des valeurs : sur quoi on coopère ? Il faut déjà être capable de présenter qui on est, nos valeurs. C'est ensuite beaucoup de méthode. Des outils pour animer, mais aussi pour écouter, se comprendre, expliciter les choses. Beaucoup de choses restent dans l'implicite, parfois on n'est pas assez rigoureux sur ce point. Comment on formule précisément le problème ? En termes d'accompagnement, c'est ce qui est fait dans nos réseaux, accompagner les autres sur la façon de coopérer. Le transfert de bonnes pratiques, c'est bien, mais rarement fonctionnel. Je me questionne sur cette notion d'essaimage. Fondamentalement, la coopération est située, il n'y pas de réplique identique. L'idée d'essaimage voire de réplication, ce n'est sûrement pas la solution première pour favoriser les coopérations.

## **« Il y a sûrement des projets, dont ceux de recherche-action, où les collaborations peuvent permettre ensuite de coopérer »**

*Synthèse de l'intervention de Guilhem Anzalone, sociologue à l'ESA d'Angers.*

« Dans l'écosystèmes autour de l'installation, on voit qu'il y a plusieurs familles dont les acteurs institutionnels, d'autres plus nouveaux et les alternatifs. Une des premières questions à se poser est : avec quelles familles on coopère ? Sur le fait de revendiquer une dynamique minoritaire : est-ce qu'il n'y a pas aussi un enjeu à être majoritaire en quantité tout en gardant cette volonté de devenir minoritaire ? Cela pose la question de la manière dont on maintient des dynamiques de coopération quand on est majoritaire. Il y aussi la question du rôle des pouvoirs publics et des injonctions à travailler ensemble. Mais il y a sûrement des projets, dont ceux de recherche-action, où les collaborations peuvent permettre ensuite de coopérer.

On a parlé d'agriculture mais aussi beaucoup de territoire, de la pluralité des acteur·rices, agriculteur·rices, technicien·nes, élu·es, citoyen·nes et associations, notamment autour d'enjeux comme l'eau ou l'alimentation. C'est intéressant, car cela pose la question d'élargir la coopération. Les cas particuliers d'échanges, autour d'une initiative locale, un agriculteur ou une agricultrice, sur un marché, sont ceux qui marchent le mieux, favorisent la

rencontre, les dynamiques. Ces démarches ne pourraient-elles pas s'appliquer à d'autres secteurs, comme l'artisanat ou les métiers de bouche, ou la santé, là où il y a aussi des manques ? »

## **« Nous manquons de moyens. La répartition des budgets dédiés à l'installation-transmission n'est pas du tout équitable »**

*Synthèse des conclusions des organisateurs, par SOL et Terre de liens.*

« Dans nos réseaux, cela fait trente ans qu'on travaille sur ces questions d'installation-transmission et on voit nos campagnes qui ne bougent pas forcément beaucoup. Nous manquons de moyens financiers et humains. La répartition des budgets dédiés à l'installation-transmission n'est pas du tout équitable quand on voit le travail mené dans nos réseaux avec tous les InPact territoriaux ».

« Le fonds Casdar est de 136 millions d'euros, c'est le montant qu'il nous faudrait pour financer toutes nos actions si on veut développer l'installation et la transmission. La mobilisation collective pour le Pacte et loi d'orientation et d'avenir agricoles a créé quelque chose de positif. Il y a deux ans, nous nous sommes bagarrés pour être présents aux concertations nationales et régionales. Aujourd'hui, pour la première fois, nous sommes directement associés à l'élaboration du futur parcours national d'accompagnement à l'installation-transmission. Nous n'avons pas eu à le revendiquer, ils nous ont associés d'emblée. Le futur programme n'aura pas été élaboré seulement par les chambres d'agriculture et les syndicats agricoles et nous avons déjà obtenu des garanties au niveau local. »

« Pour la suite, nous allons continuer à travailler sur la coopération ensemble mais aussi avec d'autres acteurs comme l'enseignement agricole ou des associations locales. On veut aussi mieux caractériser et valoriser ce que l'on fait et mieux se compter, car les chiffres ont leur importance dans certains cas ».

# Ressources

## Rapports, études et présentation de dispositifs

- *Les dispositifs d'accompagnement multi-acteurs locaux à l'installation et à la transmission : état des lieux et exemples de coopérations locales* (Fadear, Réseau CIVAM)
- [Pédagogies de l'accompagnement : multiplicité des regards, hétérogénéité des pratiques](#) (Réseau des Créfad, Créfad documents)
- *Rapport de capitalisation et d'impact du compagnonnage paysan sur le parcours des personnes accompagnées* (à venir) (SOL)

## Vidéos et podcast

- *Rapport de capitalisation et d'impact du compagnonnage paysan sur le parcours des personnes accompagnées* (à venir) (SOL)
- Témoignages et présentation de dispositifs d'accompagnement à l'installation multi-acteurs en vidéo : [Nid'Agri](#) ; Stage [Paysan Créatif : Compagnonnage Paysan](#).
- La série de Podcast « [Manuel déterre](#) », [pour une agriculture féministes et paysanne](#).

## Outils de diffusion et d'information

- [Plaquette](#) de présentation des outils d'accompagnement à l'installation-transmission (Objectifs Terres et Passerelles Paysannes)
- [Affiche de présentation de la plateforme Passerelles paysannes](#) à dispositions des organisations locales d'accompagnement à l'installation pour communication dans leurs espaces d'accueil
- Flyer « PAPA » (à venir)
- [Cartographie des initiatives pour favoriser l'installation des femmes en agriculture](#)

## Contacts

### SOL

[www.sol-asso.fr](http://www.sol-asso.fr)

Salomé Le Bourligu, responsable des partenariats et du plaidoyer installation  
[salome.lebourligu@sol-asso.fr](mailto:salome.lebourligu@sol-asso.fr)

### Terre de liens

<https://terredeliens.org>

Vincent Jannot, directeur des programmes et partenariats  
[v.jannot@terredeliens.org](mailto:v.jannot@terredeliens.org)

